

RECENSEMENT CITOYEN

Vous venez d'avoir 16 ans, il faut vous faire recenser. Vous pouvez effectuer la démarche en mairie ou sur Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

La formalité peut être effectuée par vous-même ou l'un de vos parents munis des documents **originaux** ci-dessous :

Livret de Famille (original)

Carte d'identité du jeune (original)

Si vous n'avez pas de livret de famille, il faudra fournir un acte de naissance de – 3 mois à demander auprès de votre mairie de naissance.

Attention !

La mairie ne pourra pas délivrer de duplicata de l'attestation, pensez à faire des copies.